

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015

Le 10 septembre 2015, à dix heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de PUISEAUX sous la présidence de Monsieur TOURAINE Michel, Maire.

**Étaient présents :** M. TOURAINE Michel Maire, M. SAINT Pierre 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme DESFAUCHEUX Sophie 3<sup>ème</sup> adjointe, M. DELYS Frédéric, Mme BOCQUET Nadine, M. POGAT Patrick, Mme VACHER Véronique, M. GOSSE Jean-Luc, MM. THENARD Philippe, BESSE David, Mme BARCOU Christine, M. BELLARD Jean-Claude, M. NAULEAU Luc, Mme HERBLOT Marie-Claude.

**Absents excusés :** Mmes BAINARD Corinne 1<sup>ère</sup> adjointe (procuration à M. SAINT Pierre), MALÉ Angélique, DUCHESNE Céline (procuration à M. TOURAINE Michel), VANDYSTADT Sophie (Procuration à M. THÉNARD Philippe), LECALLIER Magalie (Procuration à M. BESSE David), CHEZIERE Marie-Line (procuration à Mme VACHER Véronique), M. LEJEUNE Daniel, Mme FOURNIER Véronique.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 dudit code, M. Ludovic BIGOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 juin 2015 à l'approbation des conseillers municipaux. Il est approuvé à l'unanimité.

### 1) TRAVAUX :

#### Budget général :

##### A) SALLE DES FÊTES : Mise en conformité et extension

###### 1) Renouvellement de la demande de subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture pour l'année 2016 :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à solliciter la Préfecture du Loiret pour une subvention via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, qui aidera à la réalisation des travaux de mise en conformité, de sécurité et accessibilité de la salle des fêtes.

**DEMANDE** l'autorisation de préfinancer les travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

##### B) PROJET DE REFLECTION DE VOIRIE AU HAMEAU DU PONT

###### 1) Approbation et lancement du dossier de consultation des entreprises :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

Vu le Code des Marchés,

**APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises tel que présenté par le Cabinet INCA, maître d'œuvre.

**AUTORISE** le Maire à lancer le dossier de consultation des entreprises.

###### 2) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et du Syndicat de Pays :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret et du Syndicat de Pays du Pithiverais.

**DEMANDE** l'autorisation de préfinancer les travaux,

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

##### C) PROJET DE TRAVAUX RUE DE LA TOURELLE

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le principe d'acquérir le terrain contigu à la tour et aux remparts situés rue de la Tourelle.

**NOTE** qu'il sera informé de la suite du projet d'acquisition.

##### D) AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE 2015 PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à proposer les 3 projets qui entrent dans les critères :

- Travaux d'entretien de la voirie dans différentes rues de Puiseaux pour un montant de 13 854 € TTC,

- L'aménagement d'un accès plate-forme pour poubelles dans la résidence du Clos pour assurer une plus grande sécurité dans ce quartier en évitant l'accumulation des poubelles sur les trottoirs étroits et permettant ainsi une plus grande fluidité pour la circulation des piétons pour un montant de 1 576.98 € TTC
- La création d'un parking rue de la Tourelle pour un montant de 8 776.02 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cette demande d'aide à la voirie communale.

Budget Eau :

A) PROTECTION DU CAPTAGE :

- 1) Dossier de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine : demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence du Bassin Seine Normandie, du Conseil Départemental et du Syndicat de Pays.

**DEMANDE** le préfinancement de l'étude.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cette demande de subvention.

- 2) Demande de subvention pour ériger une clôture autour de la station de pompage :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence du Bassin Seine Normandie, du Conseil Départemental et du Syndicat de Pays.

**DEMANDE** le préfinancement des travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cette demande de subvention.

II) PERSONNEL :

A) CRÉATION DE POSTES DANS DIFFÉRENTS SERVICES :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de l'intérêt du service,

**DECIDE** de créer les postes suivants :

- 1) Service technique :  
 1 poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.  
 1 poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.
- 2) Service culturel :  
 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015
- 3) Service administratif :  
 1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

B) SUPPRESSIONS DE POSTES DANS DIFFERENTS SERVICES :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** la suppression des postes suivants :

- 1) Service technique :
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015
  - 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015
- 2) Service culturel :
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.
- 3) Service administratif :
- 1 poste de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015
  - 1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

C) **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux créations et suppressions de postes décidés, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 :

**SERVICE ADMINISTRATIF/MAIRIE**

ATTACHE	1
REDACTEUR PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1
REDACTEUR PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PI 1ère classe	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE TNC	1
ADJOINT TECHNIQUE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1
ADJOINT TECHNIQUE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1
ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE A TNC	1

**SERVICES TECHNIQUES/ATELIERS/JARDIN/VOIRIE**

ADJOINT TECHNIQUE PL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	4
ADJOINT TECHNIQUE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	2
ADJOINT TECHNIQUE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	2
AGENT DE MAITRISE	2

**POLICE MUNICIPALE**

BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1
--------------------------	---

**BIBLIOTHEQUE**

AGENT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1
ADJOINT TECHNIQUE 2 <sup>ème</sup> CLASSE TNC	1
ADJOINT ADMINISTRATIF ½ TPS	1

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 :

**SERVICES TECHNIQUES/ATELIERS/JARDIN/VOIRIE**

ADJOINT TECHNIQUE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	3
ADJOINT TECHNIQUE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1

D) **PROTECTION FONCTIONNELLE POUR UN AGENT :**

Le Conseil,

Après délibération et à la majorité (Mesdames HERBLOT, VANDYSTADT, MM. THÉNARD, NAULEAU, BIGOT, DELYS, BELLARD s'abstiennent)

**DECIDE** d'accorder la protection fonctionnelle pour l'agent victime d'un accident de service dans l'exercice de ses fonctions en avril 2013.

**CHARGE** monsieur le Maire de transmettre la note d'honoraires de l'avocat d'un montant de 934 € TTC au Trésorier de Malesherbes.

**PRÉCISE** que cette protection fonctionnelle relative à cette affaire ne sera pas renouvelée.

E) **ADHESION AU CONTRAT GROUPE POUR L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES AUPRES DU CENTRE DE GESTION**

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** de renouveler son adhésion au contrat groupe 2016-2019 auprès de la SOFCAP.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à cette adhésion.

**PREND ACTE** qu'une contribution à hauteur de 0.10 % de la masse salariale assurée sera versée au Centre Gestion en contrepartie des frais de gestion engagés par le Centre de Gestion du Loiret.

III) **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

A) **CONVENTION A SIGNER AVEC LE COMITE DES FETES :**

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation de salles avec le Comité des Fêtes.

**PREND ACTE** que toutes les associations qui occupent des salles communales à titre gratuit devront signer une convention pour être en conformité avec la réglementation.

Monsieur THENARD quitte la séance à 21 h 45.

IV) **FINANCES :**

A) SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR UNE ASSOCIATION LOCALE :

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de verser une subvention complémentaire de 500 € à l'association de la bibliothèque.

**CHARGE** monsieur le Trésorier du versement de cette subvention.

B) REVISION DU LOYER DE LA GENDARMERIE NATIONALE :

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** que le plafond annuel de l'augmentation du loyer est fixé à 6 % du montant TTC de l'investissement réalisé soit 388. 29 €.

**PREND ACTE** que cette augmentation de loyer ne pourra intervenir qu'après avoir reçu l'avis favorable du service France domaine,

**PREND ACTE** que l'augmentation interviendra au cours de l'année 2015 après l'achèvement des travaux de rénovation des chambres de sûreté,

**ACCEPTE** que cette augmentation soit constatée par voie d'avenant au bail.

**AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant au bail.

V) **URBANISME :**

A) SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DES FACADES SITUÉES DANS LA ZPPAU :

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** d'accorder une subvention aux particuliers ou commerçants qui rénovent la façade sur rue de leur propriété ou de leur commerce situé dans la ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain) secteur central dense.

**PRECISE** que la dépense minimum engagée par les intéressés sera de 5000 € HT

**FIXE** le montant de l'aide à 1 000 €.

**PRECISE** que les originaux du devis et de la facture acquittée devront être remis avec un RIB les concernant, au service comptabilité de la Mairie.

B) MUTUALISATION AVEC LA CCBG (Communauté de Communes Beauce Gâtinais): Autorisation à utiliser les fichiers cadastraux de la Commune.

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** que la Commune de Puiseaux s'engage à fournir gratuitement au service instructeur de la CCBG l'ensemble des documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration, modification ou révision, applicables sur son territoire, y compris toute autorisation nécessaire à la communication de données appartenant à la commune et utiles aux missions du service commune (notamment fichiers cadastraux, plans, etc...).

**CHARGE** monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

C) **PROJET INTERMARCHÉ :**

1) Choix entre le PUP et la Taxe d'Aménagement

Le Conseil,  
Après délibération, à la majorité (Mme BOCQUET choisit le PUP)  
Vu la délibération du 07 novembre 2011 qui fixe le taux de la Taxe d'Aménagement à 3 %,  
Considérant la recette engendrée par l'application de cette taxe d'aménagement,  
Considérant que la Commune sera maître d'ouvrage pendant l'exécution des travaux sur le domaine public et aura ainsi une veille sur ceux-ci,

**CHOISIT** la Taxe d'Aménagement.

**CHARGE** le Maire de transmettre cette décision aux services fiscaux et à la Direction Départementale du Territoire.

2) Enquête publique :

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,  
**AUTORISE** le Maire à ouvrir l'enquête publique qui débutera le 25 septembre prochain.

3) PROJET COMMUNE NOUVELLE : étude de faisabilité financière et fiscale

Le Conseil,

Après délibération, à la majorité (abstention de : Mmes HERBLOT, VACHER, CHÉZIERE, BOCQUET, MM. NAULEAU, BIGOT)

**MANDATE** le Maire pour contacter le bureau d'étude et lui fournir les éléments qui lui seront nécessaires.

**CHARGE** le Maire de contacter les Maires des communes intéressées par cette étude financière pour répartir son coût au prorata du nombre d'habitants.

VI) **INFORMATIONS :**

A) **PROJET D'ACQUISITION D'UN VEHICULE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le camion de la Ville, équipé d'un système « ampliroll » a été volé début juillet dans l'enceinte des ateliers municipaux situés route de Grangermont.

Pour permettre aux employés communaux de travailler dans de bonnes conditions, il est nécessaire de réinvestir dans ce type de véhicule.

Actuellement, l'assurance n'est pas en mesure de nous informer du montant du remboursement.

Le Maire informe les élus qu'il est à la recherche d'un véhicule de remplacement.

**LECTURE DE DIVERS REMERCIEMENTS :**

Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'Association de la Route du Blé, de la Bourse aux Vêtements et de l'Union des Combattants.

B) **RISQUES D'INONDATIONS SUR LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion publique du 03 juillet, à laquelle, il regrette que peu d'élus aient participé, la Commune s'est approvisionnée en équipement de dérivation pour permettre aux Puisseautins, intéressés par ce système, de s'équiper. Une campagne publicitaire est en cours.

Monsieur le Maire sollicite des volontaires pour distribuer des affichettes dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 heures 05

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 29 Octobre 2015

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

**Le Maire,  
Michel TOURAINE**

BAINARD Corinne 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	Absente excusée. Procuration à M. SAINT
SAINT Pierre 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	
DESFAUCHEUX Sophie 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	
MALÉ Angélique Conseillère Municipale	Absente excusée
DELYS Frédéric Conseiller Municipal	
BOCQUET Nadine Conseillère Municipale	
BIGOT Ludovic Conseiller Municipal	
DUCHESNE Céline Conseillère Municipale	Absente excusée. Procuration à M. TOURAINE Michel
POUGAT Patrick Conseiller Municipal	
VACHER Véronique Conseillère Municipale	
GOSSE Jean-Luc Conseiller Municipal	
VANDYSTADT Sophie Conseillère Municipale	Absence excusée Procuration à M. THENARD Philippe
THÉNARD Philippe Conseiller Municipal	
LESCALLIER Magali Conseillère Municipale	Absente excusée. Procuration à M. BESSE David
BESSE David Conseiller Municipal	
BARCOU Christine Conseillère Municipale	
BELLIARD Jean-Claude Conseiller Municipal	
Mme CHÉZIERE Marie-Line Conseillère Municipale	Absente excusée. Procuration à Mme VACHER Christine
NAULEAU Luc Conseiller Municipal	
HERBLOT Marie-Claude Conseillère Municipale	
LEJEUNE Daniel Conseiller Municipal	Absent excusé
FOURNIER Véronique Conseillère Municipale	Absente excusée.